

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 6 juin 2017.

R É S O L U T I O N

2017-124

TOURISME

ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé à M. Luc Langlois un contrat d'entretien ménager du bureau d'accueil touristique pour la période estivale 2013, soit pour les mois de mai à octobre, avec l'adoption de la résolution numéro 168-2013 par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a été renouvelé pour les années 2014, 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ce contrat est de 695 \$ (non taxable) par mois;

CONSIDÉRANT QUE M. Langlois offre à la Ville de poursuivre l'entretien de ce bâtiment, pour la saison estivale 2017, pour un montant mensuel de 750 \$ (non taxable);

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, M. Félix Caron, recommande l'acceptation du prix offert par M. Langlois;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau prix constitue une modification contractuelle majeure;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir d'un nouveau contrat entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a transmis à la Commission un projet de contrat à intervenir avec M. Langlois.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve le contrat à intervenir avec M. Langlois pour l'entretien ménager du bureau d'accueil touristique au cours de la saison estivale 2017, au montant mensuel de 750 \$ (non taxable), sans possibilité de renouvellement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise le maire, M. Magella Warren, et le directeur général, M. Félix Caron, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02.622.00.522 (entretien et réparations BAT).

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire